

Fraternité

AVIS CONSULTATION DU PUBLIC

Relative à l'élaboration de l'arrêté préfectoral établissant le 7^{ème} programme d'actions régional (PAR) à mettre en œuvre dans les zones vulnérables afin de réduire la pollution des eaux par les nitrates d'origine agricole

Objet de la consultation du public

L'arrêté interministériel du 30 janvier 2023 modifiant l'arrêté du 19 décembre 2011 relatif au programme d'actions national à mettre en œuvre dans les zones vulnérables afin de réduire la pollution des eaux par les nitrates d'origine agricole, constitue le 7° programme d'actions national « nitrates ». Le programme d'actions national, complété par les programmes d'actions régionaux en vigueur, est entré en application dès sa parution sur l'ensemble des zones vulnérables françaises désignées à cette date.

La révision quadriennale du volet régional du programme d'actions prévue dans l'article R211-79 du Code de l'environnement est aujourd'hui lancée, de manière à ce que l'arrêté préfectoral relatif au programme d'actions régional de Normandie soit signé pour sa mise en œuvre.

Documents soumis à la consultation du public

Le dossier soumis à la consultation du public comporte les pièces mentionnées à l'article R. 123-8 du Code de l'environnement :

- le projet d'arrêté préfectoral établissant le 7^{ème} programme d'actions régional (PAR) à mettre en œuvre dans les zones vulnérables afin de réduire la pollution des eaux par les nitrates d'origine agricole
- le **bilan de la concertation préalable** et les mesures jugées nécessaires pour tenir compte des enseignements de cette concertation
- le rapport d'évaluation environnementale établit par le bureau d'études STUDEIS
- l'avis de l'autorité environnementale (AE-CGEDD) sur l'étude d'évaluation environnementale du projet de 7ème programme d'actions régional (PAR)
- les avis des organismes institutionnels consultés (Chambre d'Agriculture de Normandie, Agence de l'Eau Seine-Normandie et Agence de l'Eau Loire-Bretagne)

Déroulement de la consultation du public

La consultation du public pour l'élaboration du 7^{ème} PAR normand sera ouverte du jeudi 10 octobre 2024 au dimanche 10 novembre 2024.

Le dossier soumis à la consultation du public est accessible à l'adresse internet suivante : http://www.normandie.developpement-durable.gouv.fr

Accueil > Thématiques > Eau, Nature, Mer et Littoral > Eau et milieux aquatiques > Nitrates > Le 7ème Programme d'actions régional (PAR) « nitrates » de Normandie

Pour répondre à cette consultation, vos avis sont attendus :

- soit via le questionnaire en ligne suivant : https://enqueteur.dreal-normandie.developpement-durable.gouv.fr/index.php?r=survey/index&sid=977717&lang=fr
- soit par courrier à l'adresse suivante : Consultation du public Projet PAR 7 Nitrates DREAL Normandie Service Eau Littoral Biodiversité Cité administrative 2 rue Saint-Sever BP 86002 Rouen Cedex

Selon les instructions de la circulaire MTES/MAAF du 6 octobre 2017 relative à la révision des PAR, le projet d'arrêté est soumis à la participation du public par voie électronique et, sur demande, mis en consultation sur support papier dans les préfectures et les sous-préfectures. À l'issue de la consultation, une synthèse spécifique sera établie et sera mis en ligne sur le site internet indiqué ci-dessus.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter la DREAL Normandie, le service ressources naturelles, DREAL Normandie/SRN (Service Ressources Naturelles) : srn.dreal-normandie@developpement-durable.gouv.fr au numéro suivant : 02-78-26-21-27.